

---

Septième session  
Genève, 8-12 mars 2004  
Point 7 de l'ordre du jour

Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre

**Points et problèmes concernant des mesures préventives d'ordre technique  
visant certains types particuliers de munitions explosives**

Document présenté par la Suisse

1. Le problème que posent les munitions explosives, y compris les sous-munitions, lorsqu'elles deviennent des restes explosifs de guerre a été examiné pendant plusieurs années dans le cadre de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques. Les travaux relatifs aux restes explosifs de guerre ont abouti à l'adoption, à la Réunion des États parties à la Convention de novembre 2003, du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre. Le Protocole V, en son article 9, encourage les États parties à prendre des mesures préventives générales visant à réduire autant que faire se peut le nombre de restes explosifs de guerre et notamment, mais non exclusivement, celles qui sont mentionnées dans la troisième partie de l'Annexe technique. Afin d'assurer la meilleure fiabilité possible des munitions explosives, les États parties sont encouragés à appliquer les normes et modes opératoires correspondant aux meilleures pratiques en ce qui concerne la gestion de la fabrication des munitions, la gestion des munitions, le transfert, ainsi que la production future.

2. Nombre de délégations ont fait valoir que le Protocole V ne prévoyait pas l'adoption de toutes les mesures possibles pour empêcher les effets dévastateurs des restes explosifs de guerre, notamment les mesures préventives d'ordre technique visant certains types particuliers de munitions et l'application des principes du droit international humanitaire. Les États parties ont donc décidé à la Réunion susmentionnée, entre autres, qu'ils poursuivraient, *en privilégiant tout particulièrement, au départ, les réunions d'experts militaires et techniques, des travaux complémentaires, ouverts à tous, sur les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris les sous-munitions, afin de réduire autant que faire se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre et poser ainsi des problèmes humanitaires, et que les échanges d'informations, l'assistance et la coopération feraient partie intégrante de ces travaux.*

3. Certains points et problèmes pertinents concernant les mesures préventives d'ordre technique visant certains types particuliers de munitions explosives ont déjà été examinés dans une certaine mesure et en particulier au sein du groupe d'experts militaires au cours des deux années écoulées. Aux fins de l'exécution du nouveau mandat donné au Groupe d'experts gouvernementaux, les États parties seront appelés à repérer les sujets de discussion qu'il conviendra d'approfondir au

sein du Groupe en 2004. Afin de leur faciliter la tâche, ils trouveront ci-après une liste générale des points et problèmes qui pourraient être abordés concernant l'amélioration de la conception de certaines munitions. Cette liste n'est censée ni donner quelque indication de l'importance relative des points et problèmes énumérés ni être exhaustive.

## **I. Certains types particuliers de munitions**

- Le débat sur les mesures préventives d'ordre technique à prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions devrait-il porter sur tous les types de munitions explosives, ou n'être centré que sur un type particulier de munitions explosives, tel que les sous-munitions?
- Si le débat approfondi doit être centré sur un type particulier de munitions, quelle est la catégorie de munitions explosives qui risque de poser les plus gros problèmes humanitaires?
- Est-il nécessaire de définir certains types particuliers de munitions auxquels pourraient s'appliquer des mesures préventives d'ordre technique?

## **II. Éventail des mesures préventives d'ordre technique**

- Quel est l'éventail des mesures préventives d'ordre technique qu'il serait possible d'envisager pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions explosives nouvelles?
  - L'amélioration des dispositifs de mise à feu;
  - Des systèmes auxiliaires, tels que des dispositifs d'autodestruction, d'autodésactivation ou d'autoneutralisation;
  - Des dispositifs de mise à feu redondants;
  - D'autres mesures.
- Est-il nécessaire d'améliorer la détectabilité de certains types particuliers de munitions explosives nouvelles?
- Dans l'affirmative, quel éventail de mesures préventives faudrait-il envisager pour améliorer la détectabilité de certains types particuliers de munitions explosives nouvelles?
- Y a-t-il d'autres mesures préventives d'ordre technique à envisager, telles que l'amélioration des possibilités d'identification de certains types particuliers de munitions explosives nouvelles par l'attribution de couleurs distinctes?
- Y a-t-il d'autres mesures préventives d'ordre technique qu'il serait possible d'appliquer à certains types particuliers de munitions explosives existantes (adaptation de ces munitions)?

### **III. Degré de fiabilité**

- Faudrait-il fixer un seuil minimal de fiabilité pour certains types particuliers de munitions explosives, ou conviendrait-il d'opter pour une notion plus générale, telle que «la plus haute fiabilité possible»?
- S'il était fixé un seuil minimal de fiabilité pour certains types particuliers de munitions explosives, quel degré de fiabilité devrait être jugé acceptable?

### **IV. Effets des mesures préventives d'ordre technique qu'il serait possible de prendre**

- Quels en seraient les effets sur le plan militaire?
- Quels en seraient les effets sur le plan humanitaire?
- Quelles seraient les incidences financières, pour ce qui est:
  - Des coûts de production;
  - De l'efficacité militaire; et
  - Des retombées socioéconomiques;des munitions explosives nouvelles et existantes?

### **V. Essais**

- La fiabilité des munitions explosives considérées devrait-elle être soumise à des essais?
- Dans l'affirmative, à quels essais faudrait-il la soumettre? Est-il nécessaire de définir des paramètres d'essai en vue de l'évaluation de la fiabilité de certains types particuliers de munitions explosives?
- Les résultats des essais de munitions explosives devraient-ils être mis à la disposition d'autres États?

### **VI. Mesures complémentaires**

- Quelles seraient les modalités d'un échange d'informations ainsi que d'une assistance et d'une coopération internationales concernant des mesures préventives d'ordre technique?
- Quels seraient les délais d'application des mesures préventives d'ordre technique qu'il serait possible de prendre?

## **VII. Munitions non conformes aux critères définis**

S'ils convenaient de normes techniques, les États parties pourraient, en un deuxième temps, envisager d'examiner les points suivants:

- Quelles dispositions faudrait-il prendre concernant certains types particuliers de munitions explosives nouvelles et existantes qui ne seraient pas conformes aux normes techniques?
  - Pour les munitions explosives nouvelles: une interdiction de la production, du stockage, du transfert et/ou du commerce et de l'emploi de telles munitions?
  - Pour les munitions explosives existantes: une interdiction du transfert et/ou du commerce de ces munitions, ainsi que de leur emploi et de leur stockage, passé un délai donné?
- Faudrait-il imposer d'autres restrictions concernant les munitions explosives en question?
- Faudrait-il prévoir une période de transition pour l'application de toutes ces restrictions ou pour l'une ou plusieurs d'entre elles en ce qui concerne certains types particuliers de munitions explosives existantes? Quels critères devraient être suivis éventuellement pour déterminer la durée de ces périodes de transition (par exemple, la durée de vie des munitions explosives stockées, le temps nécessaire pour remplacer les stocks existants par des munitions explosives nouvelles)?

Annexe

Liste indicative de documents de travail pertinents

<b>Cote</b>	<b>Date</b>	<b>Titre</b>
CCW/CONF.II/PC.3/WP.10	27.09.2001	Explosive remnants of war: The military and humanitarian objectives of addressing unexploded remnants of war (UXO)
CCW/GGE/I/WP.3	02.05.2002	Restes explosifs des guerres – Assistance et coopération
CCW/GGE/I/WP.4	08.05.2002	Types de munitions entrant en ligne de compte, y compris les sous-munitions: Améliorations techniques et autres mesures qui réduiraient les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs des guerres
CCW/GGE/I/WP.5	14.05.2002	Les types de munitions qui deviennent des restes explosifs des guerres – Facteurs qui contribuent à l'existence de restes explosifs des guerres
CCW/GGE/I/WP.7	21.05.2002	Position de l'Union européenne sur la question des restes explosifs des guerres
CCW/GGE/I/WP.11	23.05.2002	Éléments à examiner en ce qui concerne la question des restes explosifs des guerres
CCW/GGE/II/WP.4	10.07.2002	Aperçu des questions et problèmes concernant les restes explosifs de guerre
CCW/GGE/II/WP.6	10.07.2002	Améliorations techniques des sous-munitions
CCW/GGE/II/WP.13	15.07.2002	Restes explosifs des guerres – Leçons tirées d'opérations sur le terrain
CCW/GGE/II/WP.15	18.07.2002	Restes explosifs des guerres
CCW/GGE/II/WP.20	23.07.2002	Améliorations techniques à apporter aux munitions pour éviter ou réduire les restes explosifs de guerre
CCW/GGE/IV/WG.1/WP.3	11.03.2003	Restes explosifs des guerres: Assistance et coopération

-----